

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**  
réunie le 7 décembre 2015

**RAPPORT ANNUEL 2015**

**Contexte : Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*« Dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »*

La Ville de Neuilly-Plaisance a créé sa commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées par une délibération du 12 février 2007.

L'arrêté du 28 août 2014 a désigné les nouveaux membres de la commission, suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2014 :

- Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, en qualité de Président,
- Madame Corinne DOMINGUEZ, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires sociales, à la Solidarité, à la Petite enfance, à la Santé et au Handicap,
- Madame Katia PONCHARD, Conseillère Municipale Déléguée au Handicap,
- Monsieur Joseph FERRERI, Conseiller Municipal Délégué à la Circulation,
- Madame Maria DIAS, Conseillère Municipale Déléguée aux Aides à Domicile,
- Monsieur Mehrez ASSAS, Conseiller Municipal Délégué à la Formation des jeunes,
- Monsieur Georges BRECHU, Association des Familles de Déficients Auditifs de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Jean-Pierre CHRETIEN, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés,
- Madame Marie-Magdeleine MARCE, Association Consommation, Logement et Cadre de Vie,
- Madame Michelle SCRIBOT, Association des Paralysés de France (APF).

La liste des membres de la commission a été élargie, suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, par arrêté en date du 14 janvier 2015, afin d'accueillir au sein de la commission :

- le représentant des commerçants sédentaires de la ville, Monsieur Alain MORENO, Président de l'association Union des commerçants, Entrepreneurs, Artisans et Industriels Plus de Neuilly-Plaisance (UCEAI+),
- ainsi que le représentant des personnes âgées, Madame Evelyne BONGARD, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires Générales, au Foyer de l'Amitié-l'Escapade, au Conseil des Aînés et à la Conciliation.

La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La commission s'est déjà réunie à deux occasions en 2015 : le 13 février et le 1<sup>er</sup> juillet.

## Informations administratives

Personnes à contacter dans le cadre de la Commission :

**Elues :**

Madame Katia PONCHARD, Conseillère Municipale

Madame Corinne DOMINGUEZ, Maire-Adjoint

**Administratif :**

Mademoiselle PICHERY, Directrice Générale Adjointe

Auprès de la Mairie de Neuilly-Plaisance

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

 01 43 00 96 16

Mail : [contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

## Quelques chiffres relatifs au handicap en France et à Neuilly-Plaisance

Dix ans après la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, voici quelques données récentes relatives au handicap :

12 millions de français sur 65 millions sont touchés par un handicap, soit 18,5%. Parmi eux, 80% ont un handicap invisible, 1,5 million de personnes est atteint d'une déficience visuelle et 850 000 personnes ont une mobilité réduite.

### Scolarité :

298 361 enfants en situation de handicap étaient scolarisés en France à la rentrée 2012, dont :

- 45% en école ordinaire – y compris en classe pour l'inclusion scolaire ;
- 29% en école ordinaire de second degré – y compris unités d'inclusion scolaire ;
- 26% en établissements spécialisés – établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Neuilly-Plaisance : Au 31 décembre 2013, la Caisse d'Allocations Familiales dénombre 55 enfants nocéens bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, sachant que 6 123 enfants ont été recensés au sein du département de la Seine-Saint-Denis, soit 0,90% de la population séquanodionysienne.

34 enfants en situation de handicap sont scolarisés à Neuilly-Plaisance, dont 10 au sein de la Classe pour l'Inclusion Scolaire de type 1 (classe qui accueille les enfants ayant des problèmes cognitifs : retard mental global, difficultés cognitives électives, troubles psychiques graves, troubles graves du développement, ayant la capacité de faire des apprentissages scolaires) à l'école élémentaire Bel Air.

Les enfants sont accueillis au sein de plusieurs écoles de la commune :

<b>Enfants en situation de handicap scolarisés à Neuilly-Plaisance (2015-2016)</b>	
<b>Ecoles</b>	<b>Enfants</b>
maternelle Letombe	1
maternelle Frapié	3
maternelle Victor Hugo	4
maternelle Doumer	2
maternelle Bel Air	2 + 1 demande en cours
maternelle Foch	1
élémentaire Cahouettes	5
élémentaire du Centre	0
élémentaire Herriot	4 + 2 demandes en cours
élémentaire Bel Air	10 (CLIS)
élémentaire Joffre	0
élémentaire Victor Hugo	2+ 1 demande en cours

### **Petite enfance :**

Les crèches nocéennes accueillent également des enfants en situation de handicap. En 2015, ils sont au nombre de 5.

### **Emploi :**

2,51 millions de personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap (RQTH) sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Parmi eux :

- 81% occupent un emploi ordinaire,
- 8% travaillent au sein d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT),
- 7% occupent un emploi en entreprise privée avec une aide à l'emploi de travailleurs en situation de handicap,
- 2% occupent un emploi spécifique dans la Fonction publique,
- 2% travaillent en entreprise adaptée (EA).

La loi fixe à tout établissement privé ou public de 20 salariés et plus une obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur minimale de 6% de son effectif total. Les employeurs privés et publics peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités. Ils peuvent notamment contribuer indirectement à l'emploi des personnes en situation de handicap, en ayant recours à des prestations fournies par le secteur protégé.

### **Personnel communal à Neuilly-Plaisance :**

19 agents sont officiellement reconnus de la qualité de travailleurs handicapés, soit 4,01% (sur 474 employés).

## Diagnostic accessibilité - Dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

L'agenda d'accessibilité programmée a été établi notamment à l'aide du diagnostic accessibilité des établissements recevant du public ainsi que de la voirie, rendu fin décembre 2010.

Pour rappel, la Ville compte 62 établissements recevant du public et 44 km de voirie.

L'ordonnance du 25 septembre 2014 a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ainsi à compter de cette date, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Il faut noter que 1 million d'Établissements Recevant du Public (ERP) sont soumis aux obligations de la loi du 11 février 2005.

L'Ad'AP consiste en un engagement du gestionnaire de réaliser des travaux dans un délai déterminé (3 ans sauf dérogation pouvant aller jusqu'à 9 selon le nombre d'ERP concernés et le montant des travaux à réaliser), pour respecter les règles d'accessibilité.

La Ville de Neuilly-Plaisance compte 62 ERP dont 43 à mettre en conformité en termes d'accessibilité et 3 IOP. Aussi, vu les montants estimés pour mettre en accessibilité ces lieux (plus de 1 160 000 euros au regard du diagnostic réalisé en 2010), la Ville de Neuilly-Plaisance va déposer un projet d'agenda s'étalant sur 9 ans, par tranche de 3 ans. La sélection des ERP par tranche s'est effectuée en essayant de prendre en compte au sein de chaque période tous les domaines de la vie quotidienne, à savoir la vie scolaire, la vie sociale, la vie culturelle et la vie associative. Un avis majoritairement favorable a été donné par la Commission Communale d'Accessibilité lors de sa séance du 1er juillet 2015.

Il est important de préciser que cette mise en conformité ne fait l'objet d'aucune subvention de l'Etat. Aussi, au regard de la diminution des dotations de l'Etat, des prélèvements au titre de la péréquation sur nos recettes, l'exécution de cet Ad'AP pourrait varier selon les décisions prises par le Gouvernement.

L'Ad'AP a été déposé en Préfecture le 6 octobre 2015, accompagné de la délibération du Conseil Municipale du 30 septembre 2015 y afférent, l'approuvant à l'unanimité.

Vous trouverez en annexe l'Ad'AP tel qu'adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 30 septembre dernier.

## Dossiers d'Ad'AP reçus en Mairie

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont constitués de tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, en plus du personnel. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, qu'il soit libre, restreint ou sur invitation.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont classifiés sous 5 catégories selon leur capacité d'accueil :

- Catégorie 1 Supérieure à 1 500 personnes
- Catégorie 2 Capacité de 701 à 1 500 personnes
- Catégorie 3 Capacité de 301 à 700 personnes
- Catégorie 4 Inférieure à 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie
- Catégorie 5 Etablissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité.

L'instruction des Ad'AP se fait d'abord en Mairie pour les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie (inférieur à 100 personnes).

Pour les ERP de catégorie 1 à 4, l'instruction se fait directement en Préfecture avec copie du dossier adressée en Mairie, à l'exception des ERP qui peuvent réaliser leurs travaux dans un délai de trois ans maximum.

- **Commerces et professions libérales : ERP de 5<sup>e</sup> catégorie**
- **Etablissements :** Uniquement ERP autre que 5ème catégorie (au-delà de 100 personnes, en capacité d'accueil)

Ces dossiers sont transmis directement en préfecture par les demandeurs avec copie à la commission communale d'accessibilité. Ces dossiers peuvent comprendre plusieurs adresses d'établissements parfois.

- **Nouveaux commerces :**

Non soumis aux Ad'AP car mise aux normes durant les travaux d'installation.

**PARTIE I : COMMERCE ET PROFESSIONS LIBERALES Ad'AP****Uniquement ERP 5<sup>ème</sup> catégorie**

<b>Nom du demandeur et adresse de la construction</b>	<b>N° dossier/ Date de dépôt</b>	
Sarl SELAC (laverie) 30 av. Foch (Ad'AP)	AT N°15C0006 28/07/2015	Transmis à la PREF + à la Sous-Commission Départementales d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (SCDAPH) le 03/08/2015 Avis défavorable reçu le 05/10/15 Avis défavorable transmis le 15/10/2015 Dossier en cours d'instruction
SCI CAB LMFT (cabinet psy et orthophonie) 21bis avenue Foch (Ad'AP)	AT N°15C 0007 29/07/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 03/08/2015 TACITE LE 29/11/2015 (Ad'Ap accepté)
Dr GONNET 101 av. Foch (Ad'AP)	AT N°15C0009 10/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 11/09/2015 TACITE LE 11/01/2016
Mme ROSSI (ostéopathe) 19-21 avenue Foch (Ad'AP)	AT N°15C 0010 17/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 18/09/2015 TACITE LE 17/01/2016
COIFFURE ROSELYNE 31 av.Foch (ADAP)	AT N°15C0011 21/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 21/09/2015 TACITE LE 21/01/2016
MORENO 2000 89 av. Foch (ADAP)	AT N°15C0012 22/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 22/09/2015 TACITE LE 22/01/2016
ACEROLA CARRIERE 3 quater av. Victor Hugo (ADAP)	AT N°15C0013 22/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 28/09/2015 TACITE LE 22/01/2016
SAPP (parking Vinci – bords de Marne) 2 bis rue du Bac (ADAP)	AT N°15C 0014 23/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 25/09/2015 TACITE LE 23/01/2016
Laboratoire Bio Vsa Lab 26 rue du Général Leclerc (ADAP)	AT N°15C 0015 25/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 29/09/2015 TACITE LE 25/01/2016
GAMARTA (bar tabac) 86 av. du Maréchal Foch (ADAP)	AT N°15C 0016 25/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 25/09/2015 TACITE LE 25/01/2016
OFFICE NOTARIAL 19 rue P. Vaillant Couturier (ADAP)	AT N°15C0017 25/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 25/09/2015 TACITE LE 25/01/2016
MIDAS 13 bd Gallieni (ADAP)	AT N°15C 0019 24/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 29/09/2015 TACITE LE 24/01/2016
Sarl PATAYAM (Léonidas) 47 av. Foch (ADAP)	AT N°15C 0020 24/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 29/09/2015 TACITE LE 24/01/2016

DIFLORA CREATION 18 rue du Général de Gaulle (ADAP)	AT N°15C0021 26/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 02/10/2015 TACITE LE 26/01/2016
Laboratoire Bio-Vsm Lab 22 bd Gallieni (ADAP)	AT N°15C0022 28/09/2015	Incomplet le 29/09/2015.
Selarl HABBOR (cabinet de radiologie) 19 av. Foch (ADAP)	AT N°15C0023 28/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 30/09/2015 TACITE LE 28/01/2016
Maître MESSAGER 17 rue Edgar Quinet (ADAP)	AT N°15C0024 26/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 29/09/2015 TACITE LE 26/01/2016
Cabinet Médical DUCLOS/BAGE 27 av. Foch (ADAP)	AT N°15C0025 28/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 01/10/2015 TACITE LE 28/01/2016
TABAC DE LA POSTE 46 av. Foch (ADAP)	AT N°15C0026 29/09/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 09/10/2015, reçu le 12/10
Sté BUGNOT 130 av. Foch (ADAP)	AT N° 15C 0027 07/10/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 13/10/2015 reçu le 15/10 TACITE LE 22/01/2016
CHEZ TRAN 42 av.Foch (ADAP)	AT N°15C0028 14/10/2015	Transmis à la PREF + à la SCDAPH le 15/10/2015 TACITE LE 14/02/2016
Boulangerie PETIT 1 av. Foch (ADAP)	AT N°15C 0029 10/11/2015	Dossier reçu à l'urbanisme, en cours d'étude par la commune avant envoi en Préfecture.
CAFE DU CENTRE 40 av. Foch (ADAP)	AT N°15C 0030 13/11/2015	Dossier reçu à l'urbanisme, en cours d'étude par la commune avant envoi en Préfecture.

## **PARTIE II : ETABLISSEMENTS Ad'AP**

Uniquement ERP autre que 5<sup>ème</sup> catégorie  
(au-delà de 100 personnes, en capacité d'accueil)

Ces dossiers sont transmis directement en préfecture par les demandeurs

Avec copie à la commission communale d'accessibilité

Ces dossiers peuvent comprennent plusieurs adresses d'établissements parfois

<b>Nom du demandeur et adresse de la construction</b>	<b>Date de dépôt</b>	
VILOGIA (résidence le Pleasant) 29 bis rue Pasteur	21/09/2015	Mis à disposition de la CCA
CAISSE D'EPARGNE (la Préfecture examine le dossier malgré erreur d'envoi) 27 avenue du Maréchal Foch	23/09/2015	Mis à disposition de la CCA
BATIGERE 6 rue Vincent Van Gogh 3 rue des Morands	25/09/2015	Mis à disposition de la CCA
LA POSTE IMMO Avenue Marcel Dassault	19/10/2015	Mis à disposition de la CCA
RESIDENCE EGLANTINE (foyer de personnes âgées) 61 avenue Danielle Casanova	02/12/2015	Mis à disposition de la CCA

## **PARTIE III : NOUVEAUX COMMERCES**

**Non soumis aux Ad'AP car mise aux normes durant les travaux d'installation**

ESR NEUILLY (auto-école) 3bis bd Gallieni (AT) Dérogation demandée au Préfet car salle de code en sous-sol	AT N°15C 0008 17/08/2015	<b>Transmis à la SCDAPH le 18/08/2015</b> <b>TACITE LE 18/12/2015</b>
M THIERRY (cabinet dentaire) 76 avenue Foch (nouveau commerce) Pas un ADAP	AT N°15C 0018 28/09/2015	<b>Transmis à la SCDAPH le 29/09/2015</b> <b>TACITE LE 28/01/2016</b>

### ✓ **Accessibilité des transports, mobilité :**

La loi oblige les autorités de transports publics à réaliser des schémas directeurs d'accessibilité. Selon l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (l'OBIACU), en 2012, seuls 61% d'entre eux avaient été adoptés, et 15% n'avaient même pas commencé. Les difficultés se concentrent surtout dans les petites communes. De même, les plans d'accès à la voirie et à l'espace public (intitulés "PAVE") ont été adoptés par 38% des communes de plus de 50 000 habitants mais seulement par 8% de celles de moins de 200 habitants.

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de Neuilly-Plaisance n'a pas été encore élaboré, car la priorité a été donnée aux établissements recevant du public. Pour ce faire, la Ville fera appel à un cabinet spécialisé, d'ici 2017, au vu des compétences nécessaires à l'élaboration de celui-ci.

Pour l'APF, qui considère qu'une ligne est accessible quand tous ses arrêts le sont, seules 42 % des lignes de bus sont accessibles aux handicapés moteurs. Avec des situations contrastées : rien qu'en Ile-de-France, les 63 lignes parisiennes sont aux normes, mais en banlieue seules 89 sur 274 le sont. Les réseaux souterrains ont été écartés de l'échéance de 2015.

La municipalité a réussi à obtenir la mise en accessibilité de la gare RER de Neuilly-Plaisance (ascenseurs) et continue à se battre pour obtenir la mise en accessibilité du côté sud (côté RN34).

Durant l'été 2015, les cinq arrêts de bus se trouvant Chemin de Meaux ont été mis en accessibilité par le Conseil Départemental.

De plus, la Ville, en collaboration avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a lancé une consultation pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (recherche d'un cabinet spécialisé) en vue de réaliser l'accessibilité des 24 arrêts de bus sur la commune qui n'ont pas été aménagés. Coût de la mission : 21 240 € TTC, sachant que les travaux pourront ensuite être subventionnés par le STIF à hauteur de 75% (délibération n°2015-05-39 du 28 mai 2015). Le montant total des travaux, avant étude, est estimé à 432 000 € TTC. Il est à noter que l'ensemble des arrêts ne pourra pas être réalisé du fait des contraintes techniques de voirie propres à chacun.

La Ville va prochainement transmettre l'ensemble du projet de mise en accessibilité au STIF, qui aura à les étudier avant attribution de la subvention. Ensuite, un Dossier de Consultation des Entreprises sera établi sur la base des aménagements retenus par le STIF afin de lancer une consultation en vue d'attribuer le marché de travaux au cours de l'année 2016 pour exécution de ceux-ci.

Rappelons également que la Ville met à disposition des personnes âgées et handicapées un service gratuit de navettes, du lundi au vendredi toute la journée et les dimanches matins sur simple appel en mairie (possibilité aussi de réserver).

Une convention de mise à disposition pour la mutualisation d'un véhicule adapté avec la Maison d'Accueil Spécialisé de Neuilly-Plaisance a été conclue. Celle-ci a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le véhicule est mis à la disposition des Nocéens le mercredi toute la journée de 8h45 à 17h sur rendez-vous. Des utilisations supplémentaires et ponctuelles sont envisageables, en fonction des besoins de la MAS qui reste prioritaire sur l'utilisation dudit véhicule. La communication qui a été faite pour le lancement de ce dispositif : article dans le bulletin de septembre 2015, site internet de la ville (taper « navette » dans le moteur de recherche) et affiches au sein de 33 panneaux administratifs de la ville.

Enfin, le tronçon de l'avenue Foch, rénové durant l'été 2013, a été bâti en fonction des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

✓ **Accessibilité au cadre bâti :**

Les réalisations de la Ville accessibles sont les suivantes :

- ✓ Maison de la Culture et de la Jeunesse, depuis sa construction (1977). La mise en accessibilité des toilettes a été revue lors de l'été 2015,
- ✓ Aire d'accueil des gens du voyage, dotée d'un emplacement pour personne à mobilité réduite sur les sept existants (2010),
- ✓ Tronçon de l'avenue Foch, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue Georges Clemenceau (été 2013).
- ✓ Accueil des Services Techniques (été 2013), 2-4 allée Roland Garros,
- ✓ Extension de l'école maternelle Foch (été 2013), 93 avenue Foch,
- ✓ Aire de jeux de la Voie Lamarque, à proximité de la place Mermoz (été 2013),
- ✓ Crèche Pirouettes-Cahouettes (mars 2014), 30 rue des Cahouettes,
- ✓ Accueil de l'Hôtel de Ville, du service des affaires scolaires et de l'enfance (été 2014),
- ✓ Aire de street workout, au stade municipal sis 27 rue Marguerite, inaugurée au mois de juin 2015 et régulièrement fréquentée, notamment par l'IME du Perreux-sur-Marne à raison d'une fois par semaine.
- ✓ Travaux en cours au Cinéma La Fauvette, 21 avenue Daniel Perdrigé (été 2015) : rampe d'accès et création de deux places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. Reste l'accessibilité de la caisse du cinéma et des toilettes.
- ✓ Travaux en cours à l'école du Centre, 31 bis rue du Général Leclerc (été 2015) : création d'une toilette PMR mixte, accessibilité de deux salles de classe et du bureau du Directeur. Reste la mise en accessibilité du réfectoire.

## Recensement de l'offre de logements

La Ville de Neuilly-Plaisance a saisi les différents bailleurs sociaux afin de pouvoir recenser les logements accessibles sur la Ville. Il est très difficile d'obtenir des renseignements précis, et la ville a dû les relancer à de nombreuses reprises via mails, courriers et téléphone.

Bailleurs	Adresses	Logements accessibles	Logement aménagé ou équipé
France Habitation	1 rue Pierre de Coubertin	Aucun	Aucun
Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis	51 avenue des Fauvettes	3	1 Appartement F4 adapté PMR
Les Estudines	44 bd Gallieni		18 studios équipés et meublés (~25m <sup>2</sup> ) adaptés PMR (3 par étage)
OGIF	15 chemin de Meaux	Aucun	Aucun
Batigère	1 allée des Nyvards	Aucun (pente des rampes d'accès > 5%)	Pas de réponse
Batigère	11 rue des Morands	Aucun (pente des rampes d'accès > 5%)	Pas de réponse
Batigère	2 rue des Hersiers	Aucun (pente des rampes d'accès > 5%)	Pas de réponse
Antin résidence (94 logements)	2 avenue Michel Debré	94 logements	Pas de réponse
Arpej – résidence André Devambeiz (150 logements)	4 avenue Michel Debré	Pas d'accès adapté au pied de l'immeuble	12 studios équipés et adaptés PMR (~23m <sup>2</sup> ) à raison de 2 par étage
Novigere	12 rue Pierre de Coubertin	Pas de réponse	Pas de réponse
Novigere	5 rue des Renouillères	Pas de réponse	Pas de réponse
Novigere	1-3 place Saint François	Pas de réponse	Pas de réponse
Novigere	2 et 4 rue Edgar Quinet	Pas de réponse	Pas de réponse
Novigere	7 avenue Michel Debré	70 logements	Pas de réponse
Effidis (studefi)	Résidence Gallieni 1 2 bis rue Raspail	230 logements	12 logements adaptés PMR
Effidis (studefi)	Résidence Gallieni 2 33 Bd Gallieni	267 logements	267 logements adaptés PMR
Novigere	7 avenue Michel Debré	70 logements accessibles	Pas de réponse
<b>TOTAL</b>		<b>734</b>	<b>310</b>

✓ **Accessibilité du site Internet de la Ville :**

La mise en accessibilité du site Internet de la Ville pour les personnes malvoyantes a été réalisée par la mise en place de l'application ReadSpeaker, opérationnelle depuis le 31 octobre 2014. Elle ne nécessite aucun téléchargement par le propriétaire du site ou pour l'utilisateur final qui peut accéder à la version audio du site web à partir de n'importe quel endroit ayant accès à Internet.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Surlignage intégré (mise en valeur du texte en cours de lecture), utilisateur sélection de texte (seul le texte sélectionné sera lu), lien de téléchargement MP3 (télécharger le texte sous la forme d'un fichier MP3 afin de le réécouter plus tard).

✓ **Boîtier alarme du Centre Municipal d'Activités (CMA) :**

Suite à la remarque de l'un des membres de la Commission, au printemps 2015, le boîtier alarme du CMA a été réinstallé afin d'être accessible à toute personne à mobilité réduite.

**Loisirs :**

✓ **Ciné-ma différence :**

Suite au vote unanime du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014, la Ville de Neuilly-Plaisance a mis en œuvre des séances de « Ciné-ma différence », en collaboration avec l'association du même nom, un dispositif inédit en Seine-Saint-Denis. Ce dernier permet aux personnes en situation de handicap, souvent éloignées des loisirs culturels faute d'adaptation de ceux-ci à leurs difficultés, d'assister à un moment de distraction, de détente et de convivialité.

Ce concept de séances de cinéma s'adapte au plus grand nombre (accessibilité pour tous, son limité pour préserver les oreilles très sensibles, diminution progressive de la lumière avant la projection, sous-titrage du film ou du dessin animé). Les séances, au tarif de 3 euros, sont ouvertes à tout public et ont lieu le premier samedi de chaque mois hors vacances scolaires (soit 8 séances par an environ), au Cinéma La Fauvette, avec notamment des places accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des bénévoles issus de la société civile, ou du personnel communal volontaire, assurent l'accueil des spectateurs, les informent et peuvent assister les accompagnants de personnes en situation de handicap.

Suite à un appel à volontaires auprès du personnel communal lancé en juillet 2014 et auprès des Nocéens au mois de janvier 2015, vingt-cinq bénévoles se sont relayés au cours des huit séances qui ont eu lieu au cours de l'année 2015, à raison de huit bénévoles par séance.

Le dispositif rencontre du succès et accueille un nombre régulier de spectateurs en situation de handicap (tous handicaps confondus) :

Séances 2015	Film diffusé	Nombre de spectateurs
07-mars	Les Nouveaux Héros	45 spectateurs
04-avr	Le Dernier Loup	69 spectateurs
09-mai	Shaun le Mouton	47 spectateurs
06-juin	Un peu, beaucoup, aveuglement	7 spectateurs (1 <sup>er</sup> week-end de beau temps)

12-sept	Les Minions	46 spectateurs
03-oct	A la poursuite du Roi Plumes	28 spectateurs
07-nov	L'étudiante et Monsieur Henri	47 spectateurs
05-déc	Avril et le monde truqué	17 spectateurs

✓ **Aire de street workout :**

Les Nocéens sont aujourd'hui demandeurs de pôles urbains de STREET WORKOUT (ou entraînement de rue). Cette discipline étant en plein développement (des championnats nationaux et une coupe du monde sont organisés tous les ans) et adaptée à tous (hommes et femmes de 14 à 65 ans, débutants ou grands sportifs, valides et handicapés), la Ville de Neuilly-Plaisance a inauguré le 23 juin 2015 une zone de STREET WORKOUT ouverte et accessible à tous. Il s'agit de la première aire de Seine-Saint-Denis, département réputé pour son grand nombre de sportifs.

Celle-ci est située au sein du stade municipal et composée de cinq modules sur une surface d'environ 80m<sup>2</sup>.

✓ **Commerces et cadre de vie :**

Une journée de formation a été dispensée le vendredi 6 mars 2015 de 9h00 à 11h00, à l'Hôtel de Ville de Neuilly-Plaisance, par la Chambre de Commerce et d'Industrie aux commerçants sédentaires du centre-ville, prise en charge financièrement par la Ville afin d'accompagner les commerçants dans leur démarches de mise en accessibilité de leurs commerces.

✓ **Mobilier urbain :**

Le Lions Club, partenaire de Neuilly-Plaisance lors de nombreuses opérations, a équipé de panneaux les 48 places de stationnement réservées aux personnes porteuses de handicap avec une signalisation de type « si tu prends ma place, prends aussi mon handicap ».

✓ **Aménagement de stationnement :**

48 places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (création de 6 places durant l'année 2015) :

- 1 et 2 bis rue Jean Bachelet (stationnement alterné)
- 28 rue du 8 Mai 1945 (stationnement unilatéral fixe)
- 28 et 17-19 avenue Daniel Perdrigé (stationnement alterné)
- 38 et 29 avenue des Ramiers (stationnement alterné)
- 3 et 8 rue Gaston (stationnement alterné)
- 19 avenue Georges Clemenceau (stationnement unilatéral fixe)

## Propositions et Discussion

Un chiffrage en vue de la mise en œuvre d'une signalétique adaptée (panneaux, pictogrammes) pour indiquer les emplacements des principaux bâtiments administratifs (Mairie, CCAS, Centre Municipal de Santé...) et des structures de loisirs (cinéma, bibliothèque, piscine, stade...) est en cours auprès des services techniques de la Ville. Le projet sera envoyé aux membres de la Commission pour avis avant toute commande.

Il est également envisagé l'installation d'un système de boucle à induction magnétique au Cinéma La Fauvette (dispositif de transmission audio par voie magnétique). La commission suggère qu'il s'agisse de systèmes portatifs individuels.

**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS**  
**SUR LA PERIODE 1 DE TROIS ANNEES (2016-2017-2018)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité	Année de réalisation des travaux
Groupe Scolaire du Centre	29-31, rue du Général Leclerc 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	39 000,00 €	2016
Maternelle Paul Letombe	44, avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	10 296,00 €	2016
Maternelle Foch	91-93, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	15 912,00 €	2018
Cinéma « La Fauvette »	21, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 4 <sup>ème</sup> Catégorie	3 800,00 €	2016
Bibliothèque	11, rue du Général De Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type S 4 <sup>ème</sup> Catégorie	42 120,00 €	2017
Maison des Associations	13, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 5 <sup>ème</sup> Catégorie	6 552,00 €	2018
Marché du Plateau d'Avron	Place Stalingrad 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	936,00 €	2016
Centre Social d'Avron	46, avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	20 872,00 €	2017
Parc des Coteaux d'Avron	93360 Neuilly-Plaisance	IOP	936,00 € (demande de dérogation jointe)	2016
Groupe scolaire Bel Air	11, rue du Jean Bachelet 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	66 456,00 €	2018
Mille Club des Renouillères	Avenue du Président Kennedy 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 4 <sup>ème</sup> Catégorie	14 040,00 €	2017
<b>Total estimation financière Période 1 :</b>			<b>220 920,00 €</b>	

**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS**  
**SUR LA PERIODE 2 DE TROIS ANNEES (2019-2020-2021)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité
Groupe Scolaire Edouard Herriot (primaire)	32-36, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	42 120,00 €
Groupe Scolaire Victor Hugo	36, avenue Victor Hugo 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	128 232,00 €
Réfectoire de l'école Victor Hugo	36, rue Edgar Quinet 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	6 084,00 €
Annexe Victor Hugo	17 ter, avenue Victor Hugo 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	7 488,00 €
Maternelle Léon Frapié	Rue Léon Frapié 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	28 080,00 €
Crèche du Centre	2, rue du Général De Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	15 912,00 €
Multi-accueil	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 808,00 €
Centre de Loisirs des Renouillères	Chemin des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 5 <sup>ème</sup> Catégorie	11 232,00 €
MCJ	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type R, L, X 3 <sup>ème</sup> Catégorie	18 720,00 €
Salle des Fêtes	11, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 3 <sup>ème</sup> Catégorie	39 000,00 €
Commerce	54, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	5 616,00 €
Gymnase du Bel Air	Rue du Bel Air 93360 Neuilly-Plaisance	Type X 4 <sup>ème</sup> Catégorie	37 440,00 €
SEPV	30, rue des Cahouettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	15 000,00 €
Poste de la Police Municipale	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	4 680,00 €
<b>Total estimation financière Période 2 :</b>			<b>362 412,00 €</b>

**PROJET D'Ad'AP**  
**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS**  
**SUR LA PERIODE 3 DE TROIS ANNEES (2022-2023-2024)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité
Maternelle Paul Doumer	28, avenue Paul Doumer 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	28 080,00 €
Ecole Joffre	16, avenue du Maréchal Joffre 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	56 160,00 €
Groupe Scolaire des Cahouettes	Rue Paul Letombe 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	149 760,00 €
Mairie Annexe	2, rue Xavier Gout 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	24 336,00 €
Trésor Public + Service Urbanisme	4, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	29 016,00 €
Bureau de Poste (annexe)	43, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 000,00 €
Poste de la Police Nationale	62, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 433,00 €
Local Croix Rouge	3 bis, chemin de Meaux 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	8 424,00 €
Foyer de l'amitié	12, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type L + W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	12 168,00 €
Bureaux et Garage Municipal	6 bis, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 808,00 €
CMS, CCAS et Local Aide-ménagère	33, rue du Général Leclerc 93360 Neuilly-Plaisance	Type U 5 <sup>ème</sup> Catégorie	15 912,00 €
Cimetière	23, chemin de Meaux 93360 Neuilly-Plaisance	IOP	29 952,00 €
Atelier 44	24 bis, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 5 <sup>ème</sup> Catégorie	18 720,00 €
Gymnase Saluden	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type X 3 <sup>ème</sup> Catégorie	39 312,00 €
Stade Municipal et Bureaux	Rue Marguerite 93360 Neuilly-Plaisance	Type X 5 <sup>ème</sup> Catégorie	126 360,00 €
Eglise	Place Jules Ferry 93360 Neuilly-Plaisance	Type V 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 340,00 €
Terrain de Pétanque (y compris vestiaires + sanitaires)	13, Chemin de Meaux 93360 Neuilly-Plaisance	IOP	17 784,00 €
Commerce	4 ter, boulevard Gallieni 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 000,00 €
Studio de Musique	Place Montgomery 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 5 <sup>ème</sup> Catégorie	11 232,00 €
<b>Total estimation financière Période 3 :</b>			<b>578 797,00 €</b>

## DEMANDE DE DEROGATION

Lieu concerné : Parc du Plateau d'Avron

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à la législation en matière d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, je vous prie de trouver ci-après une demande de dérogation.

A l'emplacement d'anciennes carrières de gypse comblées par des matières inertes au début des années 90, c'est un parc de 31,4 hectares qui a ouvert ses portes le 31 décembre 1999.

Ce site a été aménagé de manière à maintenir des milieux naturels variés (clairières, boisements, haies...) tout en créant des espaces dédiés aux loisirs et à la détente (prairie de 2 ha, pistes piétonnes et cyclables, aires de jeux et de pique-nique, mobiliers urbains, espaces de liberté pour chiens, signalétiques...), l'objectif étant de favoriser une cohabitation entre l'accueil du public et la préservation du patrimoine naturel.

Cependant, les portes Sud qui mènent à la prairie et différents espaces par divers chemins pentus représentent un dénivelé moyen de 40 m.

Etant dans l'impossibilité technique de proposer une solution pérenne de type rampe afin de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, la commune sollicite une dérogation au titre de l'accessibilité (Article R 111-19-10 du Code de la construction et de l'habitation).

Au titre des mesures compensatoires, la commune s'engage à rendre facilement repérable par une enseigne signalétique facilement lisible les entrées du parc.